

## COMMUNE DE VENSAT

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 octobre à 19h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

**Date de convocation:** 30/09/2021

**PRÉSENTS:** Mmes CHALUT Carole, CHARTIER Ornella, CODINO Allison, Mme FALIGUERHO Daphné, GAGNY Mathilde, GOIZET-BILLY Estelle, MARTINEZ Maud, PEREIRA-LAROCHE Perrine, MM. DOIGNIES Stéphane, GUILLIN-DESANGES Alexandre, LAURENT Patrick, PRADIER Philippe, PROUT Yoann.

**PROCURATIONS:** Mme SEGARD Justine procuration à M LAURENT Patrick

**Secrétaire de séance:** Mme GAGNY Mathilde

#### **ORDRE DU JOUR:**

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2021.
2. Actualités Village
3. Décisions modificatives budgétaires
4. Autorisation d'encaissement de chèques suite à divers remboursements
5. Délibération pour l'adoption de modification statutaire du syndicat intercommunal d'électricité (SIEG)
6. Délibération pour la création d'un compte épargne temps pour les agents
7. Délibération pour l'acquisition d'un défibrillateur
8. Rapports des commissions communales
9. Questions diverses

Minute de silence en mémoire de M Pierre CORNET, ancien maire, et M Bernard CRETTE, ancien adjoint.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour en point 8 l'autorisation de signer la convention territoriale globale avec la CAF qui devra remplacer à termes les contrats enfance jeunesse CEI.

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 08 juillet 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Actualités**

Madame le Maire revient sur les événements qui ont marqué Vensat ces dernières semaines ainsi que les prochaines échéances:

13/07: Cérémonie du 14 juillet

15 et 16/08: Course d'endurance équestre aux Paulys

01/09: arrivée de notre nouvelle secrétaire de mairie

29/09: conférence des maires sur la transition écologique

30/09: Visite de la carrière de Vensat par l'équipe municipale

05/10: traversée du village par le Rallye des Tulipes

25/10 au 02/11: 92ème Régiment d'Infanterie de Clermont Ferrand à la salle polyvalente

11/11: Cérémonie du 11 novembre

12/12: Marché de Noël à Vensat

09/01: Voeux et présentation des nouveaux Vensatois autour d'une galette des rois.

### 3. Décisions modificatives budgétaires:

#### Exposé :

Madame le Maire explique que compte tenu des dépenses reportées de 2020, le chapitre 11 qui couvre la plupart des dépenses de fonctionnement à caractère général a besoin d'être abondé, notamment au niveau voirie (-3200€). Il reste à régler les travaux de rebouchage des trous qui s'élèvent à 6000€.

Madame le Maire propose de prendre au chapitre 12 (charges de personnel) - largement positif - article 6411 (personnel titulaire) qui est excédentaire, la somme de 10000€.

Par ailleurs, la ligne 6227 qui concerne les frais d'actes et contentieux, doit être alimentée. En effet, le contrat avec l'avocat avait été budgétisé mais, il se trouve que le tribunal avait condamné la commune à payer à l'ancien locataire du 1er étage la somme de 2551€ (répartition des charges) plus les honoraires de l'ancien avocat, soit 510€ pour la procédure de l'année dernière initiée par l'ancienne équipe. La somme de 900€ doit être également provisionnée en règlement de la nouvelle avocate cette fois pour la plaidoirie des 6 juillet et 31 août concernant la SARL du bar.

A ce sujet la clause résolutoire n'a pas été appliquée mais le gérant a été condamné à payer les loyers dûs. La somme est actuellement bloquée sur le compte CARPA de l'avocat. Elle devrait arriver sur le compte mairie d'ici quelques jours (5900€).

Les honoraires sont pris en charge de façon forfaitaire, Un chèque de 770€ est à encaisser. En revanche la condamnation est à la charge exclusive de la commune, C'est pourquoi Madame le Maire propose de prendre au chapitre 12, cette fois à l'article 6413 (personnel non titulaire) où il reste un reliquat de 5000€ la somme de 4000€.

Madame le Maire rappelle que le chapitre concernant les dépenses générales a été largement affecté car beaucoup de dépenses de 2020 voire des années antérieures ont dû être payées: carrière, Adit (urbanisme), sacem...

L'année va se terminer au plus juste mais 2022 sera sereine car il n'y aura plus d'arriérés.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces décisions modificatives.

#### Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article unique:** d'acter le virement de crédits suivant:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<i>D 615231: Voirie</i>		10 000.00€
<i>D 6227: Frais d'actes, de contentieux</i>		4 000.00€
<b>TOTAL D 011: Charges à caractère général</b>		<b>14 000.00€</b>
<i>D 6411: Personnel titulaire</i>	10 000.00€	
<i>D 6413: Personnel non titulaire</i>	4 000.00€	
<b>TOTAL D 012 Charges de personnel</b>	<b>14 000.00€</b>	

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### 4. Autorisation d'encaissement de chèques :

Madame le Maire demande l'autorisation d'encaisser deux chèques.

##### Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

##### **Décide**

**Article unique:** d'autoriser l'encaissement des chèques:

- Groupama: remboursement de frais d'honoraire: 770€
- CNAS: remboursement de trop perçu de cotisation: 212€

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### 5. Délibération en vue de la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'électricité et de son changement de nom

##### Exposé :

Madame le Maire explique que de nombreuses modifications ont eu lieu depuis la création du SIEG en 1947. La dernière modification statutaire date d'août 2017. Cette révision statutaire prévoit le changement de nom en **Territoire d'Énergie Puy de Dôme** et donne une suite logique à la délibération du 25 mars 2017 qui avait permis au SIEG de rejoindre la marque nationale *Territoire d'Énergie*. De plus de nombreuses communes ont depuis été intégrées.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce changement de nom et d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter intégrant la fusion de certaines communes dans les secteurs intercommunaux d'énergie.

##### Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

##### **Décide**

**Article unique:** d'approuver le changement de nom du SIEG en Territoire d'Énergie Puy de Dôme, ses nouveaux statuts et ses annexes.

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### 6. Avis pour la création d'un compte épargne temps pour les agents

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant l'ouverture d'un Compte épargne-temps (CET) dans la fonction publique territoriale (FPT).

Le compte épargne-temps (CET) permet de conserver des jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, si une délibération le prévoit, indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire.

L'agent peut demander l'ouverture d'un compte épargne temps (CET), qu'il occupe un emploi à temps complet ou non complet, s'il remplit toutes les conditions suivantes :

- Être employé de manière continue
- Avoir accompli au moins 1 an de service

- Ne pas être soumis à des obligations de service fixées par le statut particulier : Ensemble des règles applicables en matière de recrutement, d'avancement, de promotion, de rémunération, etc., à tous les fonctionnaires membres d'un même corps ou cadre d'emplois de son cadre d'emplois : Ensemble de fonctionnaires soumis à un même ensemble de règles, appelé statut particulier, fixé par décret, et ayant vocation à occuper les mêmes emplois (cas des professeurs et des assistants d'enseignement artistique).

Le CET peut comporter 60 jours maximum.

En 2020, en raison des effets de la pandémie de covid-19, ce plafond a été porté à 70 jours maximum.

Si, au 31 décembre 2020, le CET comptait plus de 60 jours, l'agent ne peut épargner à nouveau des jours que lorsque son CET repasse en dessous de 60 jours.

Les règles de fonctionnement du CET sont fixées par délibération, après consultation du comité technique.

Les agents sont informés chaque année des jours épargnés et consommés.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présentation d'un tel projet au comité technique.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe mais souhaite réfléchir sur les conditions de mise en application.

## **7. Délibération en vue de l'acquisition d'un défibrillateur**

### **Exposé :**

Madame le Maire explique que la commission travaux, sous l'expertise de Mme GOIZET Estelle, propose à la commune d'acquérir un défibrillateur (obligatoire) qui sera installé à la salle des fêtes.

Il s'agit d'un défibrillateur entièrement automatique pour un montant de 1404€

Madame le Maire rappelle que cet achat avait été budgétisé en investissement. L'option électrodes pédiatriques n'est pas prise en compte (89€).

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

#### **Décide**

**Article unique:** d'approuver l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à la salle des fêtes.

Adopté à l'unanimité des membres présents

## **8. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale**

### **Exposé :**

Madame le Maire explique que la communauté de communes Plaine Limagne souhaite renouveler la convention territoriale globale (CTG) qui devra à terme remplacer les contrats Enfance/ jeunesse pour la période 2021/2024.

Toutes les communes doivent être signataires de cette convention engagée par la CCPL et la caisse d'allocations familiales dans le but de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce partenariat.

## **Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article unique:** d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

Adopté à l'unanimité des membres présents

## **9. Rapport des commissions communales**

### ○ **Finances: Mme CHALUT Carole**

Point positif sur la rencontre avec le nouveau conseiller aux décideurs locaux Plaine Limagne.

### ○ **Urbanisme / Voirie: M. LAURENT Patrick**

- PLUi: Report 31 décembre pour les dépôts de PC. En attente de date pour le reste des zonages.
- La présidente du lotissement hameau de La Fontaine demande sa rétrocession à la commune.
- Voirie: Travaux et achèvement de la réfection des deux chemins restants.
- Eclairage: travaux à relancer rue du Stade et rue Bayard
- Ralentisseur derrière l'école: peinture à remettre pour mieux l'identifier.

### ○ **Risques et sécurité: Mme GOIZET-BILLY Estelle**

Suite à une réunion, le département devrait financer la mise en place de panneaux d'avertissement de contrôle de vitesse et/ou de panneau pédagogique entre la carrière et l'entrée du bourg. Des contrôles seront faits de manière aléatoire.

Les mesures de vitesse seront à systématiser de manière à suivre l'évolution en termes de sécurité.

La visite de la carrière a permis de réaborder ces points avec les responsables de l'établissement.

Madame le Maire a revu le directeur de la DRAT Clermont Limagne jeudi 30 septembre. Il a proposé de réaménager l'entrée des Bourgs: réaménagement des îlots. Il faut demander à ENEDIS de déplacer le poteau électrique et d'enlever les bordures au début de la rue de la Côte Rousse et devant la salle des fêtes.

### ○ **Travaux: Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine**

Point sur la réunion de commission du jeudi 23 septembre 2021.

Point sur les bâtiments communaux et travaux d'urgence à réaliser:

#### ● EGLISE :

- Coffret électrique des cloches Mise en conformité devis validé pour un montant de 1 548€.
- Electricité . Devis à l'étude pour la remise aux normes de l'église dans son ensemble.
- Fuites : Nettoyage des chéneaux et vérification de la couverture

#### ● LA PETITE CHAPELLE SAINT JULIEN:

- Nouveau devis maçonnerie à l'étude
- Faire venir un couvreur pour vérification de la toiture et des chéneaux.

#### ● PROJET BÂTIMENT ANCIENNE ÉCOLE :

Contact pris avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour nous accompagner dans notre futur projet. (point multi-services)

Demande de choisir les phases d'accompagnement souhaitées pour la mise en place du projet pour faire l'objet d'un devis spécifique à nos besoins.

- **PROJET DE RÉNOVATION DE L'AIRE DE JEUX** (en association avec la commission jeunesse)

Il convient de mettre un coup de jeune sur ce secteur pour le printemps prochain. Réhabiliter et embellir ce qui est déjà existant.

- **Enfance et jeunesse / Ecole / SIRP : Mme CHARTIER Ornella**

SIRP: 33 élèves Vensat et 47 St Genes

Réorganisation de la garderie, Trajet bus pour garderie remboursé aux parents

L'idée était de générer des économies pour les familles par:

- une mutualisation des services: la garderie sera uniquement sur Vensat.
- une mise en place de forfaits tarifaires adaptés aux besoins des familles.
- une mise en place de la tarification solidaire pour la cantine

Quelques réajustements ont été effectués notamment au niveau du bus sous dimensionné.

- **Communication / vie associative : Mme GAGNY Mathilde**

Le Petit Vensatois est arrivé et prêt à être distribué. Marché de Noël: **12 décembre 2021**. Les commerçants et artisans sont en train d'être contactés. Une réunion sera organisée fin octobre. Le matériel pour exposer et se mettre éventuellement à l'abri est à rechercher.

- **CCAS: Mme FALIGUERHO Daphné**

Remise à jour des fichiers - Proposition d'aide à la prise de rdv pour la 3ème dose - Cadeaux anniversaire + de 85 ans - Date pour repas des 65 ans et plus le dimanche 6 mars 2022

## 10. **Infos et questions diverses**

### ➤ **Informations diverses**

- **Achat poubelles extérieures**

Il serait nécessaire d'acquérir au moins 3 poubelles, niveau salle des fêtes, jardin de l'église et jardin d'enfants du stade

- **Assurances:** nous sommes depuis 2019 assuré à la SMACL (4000€ hors personnel), nous souhaiterions revenir chez Groupama dont les prestations semblent plus complètes et surtout les interlocuteurs plus accessibles. Nous avons rencontré le responsable collectivités et sommes en attente de devis.

- **Eau de Vensat**

Nous avons rencontré les utilisateurs de l'eau communale le 22 juillet dernier, nous avons avancé depuis en lien avec la sous-préfecture et la trésorerie.

Une association syndicale autorisée est en perspective ainsi qu'une étude de convention avec la commune, une prochaine rencontre est programmée avec les usagers le mercredi 20 octobre afin de concrétiser la composition du bureau.

- **Projet augmentation tarif de location salle des fêtes**

Les locations ont repris et c'est heureux. Il est certain que notre salle polyvalente aurait besoin de quelques travaux d'embellissement. Le prix de la location est relativement bas par rapport à ceux pratiqués dans les communes voisines, il faudrait donc réfléchir à une augmentation des tarifs selon différentes modalités et se servir de cette augmentation pour financer quelques travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.